



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Comité de démolition de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville sera saisi d'une demande d'autorisation visant la démolition de l'immeuble suivant :

- Immeuble visé : 357, rang Fleury Lot : 6 678 675, cadastre du Québec

QUE la demande sera entendue lors d'une séance du Comité de démolition qui se tiendra :

- Lundi 20 juillet 2026 à 10 h 00 à la salle du conseil situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, soit avant la tenue de la séance du comité, faire connaître par écrit son opposition motivée à Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière :

- En personne au bureau municipal sur les heures d'ouverture.
- Par la poste au : 390, rue Principale Saint-Bernard-de-Michaudville (Québec) J0H 1C0
- Par courriel à : dq@saintbernarddemichaudville.qc.ca avec en objet :
« Opposition à la démolition de l'immeuble 357, rang Fleury »

Les oppositions reçues dans le délai prescrit seront transmises au Comité de démolition pour étude avant qu'il ne rende sa décision.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de juillet 2026

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 10 h 00 et 10 h 10, le 9 juillet 2026. Un avis sera également affiché le 9 juillet 2026 sur l'immeuble visé en conformité avec le règlement no 2023-01.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 juillet 2026.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe